

**Bureau du Conseil d'Administration
Séance du 12 novembre 2014
Résolution n°07-2014**

**Approuvant la convention d'application de la charte
avec la commune de Guillaumes pour la période 2014-2017**

Le Bureau du Conseil d'Administration du Parc National du Mercantour,

Vu le code de l'Environnement et notamment ses articles L. 331-8, R. 331-23 et R. 331-38 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration, ainsi que les dispositions financières et comptables régissant l'établissement ;

Vu le décret n° 2009-486 du 29 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national du Mercantour aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006, et notamment son article 23 fixant la composition du Conseil d'administration de l'établissement ;

Vu le décret n° 2012-1541 du 28 décembre 2012 portant approbation de la charte du parc national du Mercantour,

Vu l'arrêté ministériel modifié du 4 mai 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du parc national du Mercantour ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur en date du 12 août 2013 constatant les adhésions des communes à la charte du parc national du Mercantour,

Vu l'article 18 du règlement intérieur du Conseil d'administration et de son bureau, modifié par délibération 18-2011 en date du 30 mai 2011 ;

Vu la résolution n°22-2013 du Conseil d'administration du 29 novembre 2013, relative à la mise en œuvre des conventions d'application ;

Sur proposition du Directeur de l'établissement public,
et après délibération, le Bureau du Conseil d'administration,

Sous réserve de la délibération du Conseil municipal de la Commune de Guillaumes approuvant la convention d'application de la charte période la 2014-2017 ;

Article 1 : approuve le projet de convention d'application de la charte établie entre la Commune de Guillaumes et le Parc national du Mercantour ;

Article 2 : autorise le Président et le Directeur à finaliser le projet et à signer la convention.

A Nice, le 12 novembre 2014,

Le Président
du Conseil d'administration
du Parc national du Mercantour



Fernand BLANCHI

Le Directeur
du Parc national du Mercantour



Alain BRANDEIS



Bureau du Conseil d'Administration
Séance du 12 novembre 2014
Résolution n°08-2014

Approuvant les subventions de l'établissement au titre de 2014

Le Bureau du Conseil d'Administration du Parc National du Mercantour,

Vu le code de l'Environnement et notamment ses articles L. 331-8, R. 331-23 et R. 331-38 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration, ainsi que les dispositions financières et comptables régissant l'établissement ;

Vu le décret n° 2009-486 du 29 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national du Mercantour aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006, et notamment son article 23 fixant la composition du Conseil d'administration de l'établissement ;

Vu le décret n° 2012-1541 du 28 décembre 2012 portant approbation de la charte du parc national du Mercantour,

Vu l'arrêté ministériel modifié du 4 mai 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du parc national du Mercantour ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur en date du 12 août 2013 constatant les adhésions des communes à la charte du parc national du Mercantour,

Vu l'article 18 du règlement intérieur du Conseil d'administration et de son bureau, modifié par délibération 18-2011 en date du 30 mai 2011 ;

Sur proposition du Directeur de l'établissement public,
et après délibération, le Bureau du Conseil d'administration,

approuve la dernière tranche de subventions au titre de 2014, pour un montant de 76 388 euros de participation du Parc, dont le détail est joint en annexe.

A Nice, le 12 novembre 2014,

Le Président
du Conseil d'administration
du Parc national du Mercantour

Fernand BLANCHI

Le Directeur
du Parc national du Mercantour

Alain BRANDEIS

**Tableau récapitulatif des subventions aux communes attribuées par
le Bureau du CA du 12 novembre 2014**

Demandeur	Thématique	Intitulé	Montant du projet	Part PNM	Autres financements
Belvédère	Valorisation du patrimoine naturel et culturel	Edition d'un beau livre sur la commune	8 000,00 €	4 000,00 €	Non
Entraunes	Développement économique (tourisme)	Aménagement de la Porte du site nordique sur la place du hameau d'Estenc – deuxième tranche de travaux	75 550,00 €	25 183,00 €	Oui
Guillaumes	Valorisation du patrimoine naturel et culturel	Aménagement d'un espace ludo-pédagogique sur les rives du Var– deuxième tranche de travaux	8 400,00 €	4 200,00 €	Non
Roubion	Développement économique (tourisme)	Reconduction de l'expérimentation d'un service saisonnier de navette entre le cœur de village et la station des Buisses	13 000,00 €	6 500,00 €	Non
Saint-Martin Vésubie	Protection et gestion des milieux naturels dont soutien aux activités agricoles compatibles	Réfection de la toiture de la cabane pastorale du Cavalet	16 530,00 €	8 265,00 €	Non
Valdeblore	Valorisation du patrimoine naturel et culturel	Etude de réhabilitation des canaux d'irrigation des hameaux de la Bolline et de la Roche	10 000,00 €	5 000,00 €	Non
Valdeblore	Accueil et sensibilisation du public	Réfection de la passerelle de Marges (hameau de Mollières)	6 000,00 €	2 000,00 €	Oui
Association pour le Développement Touristique des vallées Roya et Bévéra (ADTRB)	Accueil et sensibilisation du public	Programme d'actions pour la valorisation touristique des vallées Roya et Bévéra (accueil points infos Tueis, Turini à Moulinet)	20 000,00 €	10 000,00 €	Non
TOTAL			157 480,00 €	65 148,00 €	

**Tableau récapitulatif des autres demandes de subvention attribuées par
le Bureau du CA du 12 novembre 2014**

Demandeur	Thématique	Intitulé	Montant du projet	Part PNM	Autres financements
Association 1,2,3 Chasses aux trésors	Accueil du public, pédagogie et information	Réalisation de 5 animations « chasse aux trésors »	8 405,00 €	4 740,00 €	Non
Association 1732 Arts et Musiques des Sommets	Valorisation du patrimoine naturel et/ou culturel	Réalisation d'une exposition Victor de Cessole et le Val d'Entraunes	2 000,00 €	1 500,00 €	Non
Association Sabença de la Valeia	Valorisation du patrimoine naturel et / ou culturel	Projet de recherche sur l'immigration piémontaise en Ubaye : « Gens de l'Ubaye et Gens du Piémont » / Tranche 2	15 309,70 €	5 000,00 €	Non
TOTAL			25 714,70 €	11 240,00 €	

Tableau récapitulatif des autres demandes de subvention attribuées par le Bureau de CA du 12 novembre 2014

Titulaire	Thématique	Montant de la demande	Part FMS	Autres financements
Association 123 Oranges au réseau	Accès au public, répertoire de information	2 500,00 €	2 500,00 €	Non
Association 123 Arts et Médias des jeunes	Valorisation de médiums culturels	1 000,00 €	1 000,00 €	Non
Association 345 Arts de la scène et de la culture	Valorisation de médiums culturels	12 300,00 €	7 000,00 €	Non
TOTAL		15 800,00 €	11 500,00 €	



Parc national
du Mercantour

**Bureau du Conseil d'Administration
Séance du 12 novembre 2014
Résolution n°09-2014**

Approuvant l'avenant à la subvention de la commune de Valdeblore

Le Bureau du Conseil d'Administration du Parc National du Mercantour,

Vu le code de l'Environnement et notamment ses articles L. 331-8, R. 331-23 et R. 331-38 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration, ainsi que les dispositions financières et comptables régissant l'établissement ;

Vu le décret n° 2009-486 du 29 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national du Mercantour aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006, et notamment son article 23 fixant la composition du Conseil d'administration de l'établissement ;

Vu le décret n° 2012-1541 du 28 décembre 2012 portant approbation de la charte du parc national du Mercantour,

Vu l'arrêté ministériel modifié du 4 mai 2009 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du parc national du Mercantour ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur en date du 12 août 2013 constatant les adhésions des communes à la charte du parc national du Mercantour,

Vu l'article 18 du règlement intérieur du Conseil d'administration et de son bureau, modifié par délibération 18-2011 en date du 30 mai 2011 ;

Sur proposition du Directeur de l'établissement public,
et après délibération, le Bureau du Conseil d'administration,

Article 1 : approuve l'avenant à la convention attribuant une subvention à la commune de Valdeblore validée par délibération 01-2014 du bureau du Conseil d'administration du 7 janvier 2014, pour la reprise du mur de soutènement de l'accès au cimetière et travaux divers dans l'église de Mollières. Cet avenant prend en compte des travaux dans le hameau de Mollières et prolonge le délai de réalisation de 10 mois. La participation financière de l'établissement public du parc national d'un montant de 18 935 € reste inchangée.

A Nice, le 12 novembre 2014,

Le Président
du Conseil d'administration
du Parc national du Mercantour

Fernand BLANCHI

Le Directeur
du Parc national du Mercantour

Alain BRANDEIS